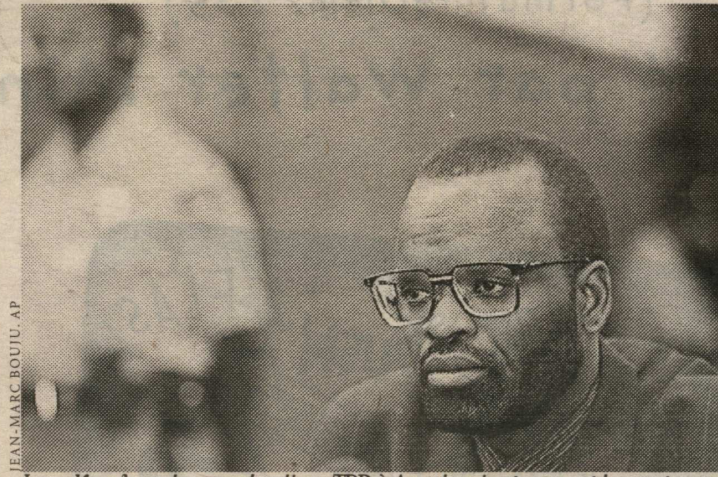


Premier condamné pour génocide au TPR

L'ancien Premier ministre rwandais frappé d'emprisonnement à vie.

Le premier condamné de l'Histoire pour crime de génocide s'appelle Jean Kambanda. L'ancien Premier ministre du Rwanda a été frappé hier d'emprisonnement à vie pour sa responsabilité dans l'extermination des Tutsis, dont environ 800 000 ont été massacrés entre avril et juillet 1994. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) n'a pas accepté une mitigation de la peine maximale, bien que Jean Kambanda eût plaidé coupable et proposé sa



Jean Kambanda, vendredi au TPR à Arusha, juste avant la sentence.

collaboration de «repenti» dans de futurs procès. Le président du tribunal, le juge sénégalais Laïty Kama, s'en est expliqué après avoir prononcé la sentence. «Jean Kambanda n'a fourni aucune explication pour sa participation volontaire au génocide, a-t-il dit, et n'a exprimé aucune contrition, regret ou sympathie pour les victimes.»

Chasse à l'homme. En plein génocide, Jean Kambanda n'avait pas non plus fait montre de compassion. Désigné à la tête du «gouvernement intérimaire» le 9 avril 1994, après l'attentat contre le président Juvénal Habyarimana et l'assassinat du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana, Jean Kambanda s'était vite réfugié dans l'enceinte sécurisée d'un projet de formation de cadres à Gitarama, au sud-ouest de la capitale Kigali. C'est là, abandonné par nombre de «ses» ministres et gardé par une troupe portée sur la bière, qu'il recevait pour exprimer son indifférence par rapport à la persécution des Tutsis. «On traque seulement les infiltrés», ar-

guait-il pour refuser tout appel à cesser la chasse à l'homme. Sa cause perdue, il s'est réfugié le 17 juillet au Zaïre voisin, où il est resté pendant deux ans. Il est finalement arrêté au Kenya, en juillet 1997.

Ralliement au «pouvoir hutu». Si la culpabilité de Jean Kambanda ne prête pas à controverse, sa connaissance du projet de génocide, qui ferait de lui un «repenti» précieux, est en revanche contestable. Le TPR a présenté Jean Kambanda comme un témoin privilégié et son aveu de culpabilité comme un tournant dans la jurisprudence cherchant à sanctionner l'abomination dont les Tutsis ont été victimes. Or, ancien boursier du gouvernement belge à l'Institut catholique des hautes études commerciales à Bruxelles, Kambanda a été directeur de l'Union des banques populaires du Rwanda jusqu'à la veille de sa nomination comme Premier ministre. Il n'est désigné à ce poste qu'en raison de son appartenance au Mouvement démocratique républicain (MDR), le parti du Premier ministre assas-

siné, Agathe Uwilingiyimana, originaire comme lui de Butare, dans le Sud. Si, contrairement à son prédécesseur, Kambanda est opposé à des négociations avec la rébellion tutsie, son ralliement au «pouvoir hutu» ne fait pas de lui un affidé du génocide. Kambanda n'a jamais appartenu à l'entourage extrémiste du président Habyarimana. Membre du parti du premier président du Rwanda, Grégoire Kayibanda, renversé en 1973 par Habyarimana, il était, jusqu'au déclenchement de la

guerre par le Front patriotique rwandais (FPR, le mouvement rebelle de la diaspora tutsie), opposant au régime. En septembre 1990, il figurait parmi les trente-trois signataires d'une lettre ouverte au Président réclamant l'ouverture démocratique.

Fer de lance du génocide. Que pourrait révéler Jean Kambanda du projet génocidaire, dont la planification et l'exécution sont reprochées à des hommes comme l'ancien ministre de la Défense, Augustin Bizimana, ou le directeur de cabinet de celui-ci, le colonel Théoneste Bagosora? Quel pouvoir de commandement effectif avait-il sur les miliciens de l'ex-parti unique, les Interahamwe, fer de lance du génocide? Tout en acceptant d'assurer la protection de l'épouse et des deux enfants de l'ex-Premier ministre, installés dans un pays d'Afrique de l'Ouest, le tribunal a répondu à cette question en refusant une remise de peine en échange de sa collaboration ●